

Le PAN (Plan d'action National) Nitrates est en cours d'élaboration. Il est le cadre d'application des directives nitrates européennes (1991) et se décline au niveau des régions par un PAR (Plan Action Régional). Les PAN et PAR sont décalés de 2 années, de ce fait il est difficile d'agir sur l'un ou l'autre, puisque l'autre est en cours !!!.

Il nous a été dit lors de la consultation sur le PAR 2018 que beaucoup d'éléments ne pouvaient pas être discutés, car liés directement aux mesures préconisées par le PAN 2016.

Donc il est clair que le PAR actuel étant en fonctionnement, la révision du PAN ne pourra pas modifier intrinsèquement l'organisation, mais en tant qu'**association France Nature Environnement FNE nous espérons cependant proposer des modifications importantes et une évolution.**

- **Ainsi la mesure M1** des PAR/PAN définit régionalement les **dates d'épandages selon les territoires**, présente la **définition des fertilisants** basée sur la vitesse de minéralisation de l'azote et l'origine, soit organique I = fumiers et boues diverses dont celles de stations d'épuration et d'origine industrielle (un peu de chimie quand même...) et II = lisiers et soit chimique pure III = de synthèse. Mais les aspects **qualitatifs** (« consistance » et risque de pollution, risques environnemental, chimique et toxique...) et **économiques** des choix de fertilisants ne sont pas du tout abordés.

Ces aspects en principe entrevus dans le PAN en fait vont bien au delà des directives nitrates et sont du domaine de la politique agricole.

- **Les mesures M2** concernent la **gestion des effluents d'élevage** (stockage en bâtiments et aux champs) en zone vulnérable et sont uniquement nationales (PAN). Les limitations des lisiers particulièrement difficiles à stocker et manipuler ne sont pas abordées, si ce n'est sous l'angle de la durée du stockage. Aucune allusion à la **pollution de l'air** lors des épandages, aux **manipulations complexes par rapport à l'environnement**, ni à l'**aspect économique** très lourd de cette gestion.

Toute une politique et des pratiques agricoles se greffent sur ces mesures.

Les **possibilités larges et sans nuances de ces mesures** favorisent constamment la construction de grands bâtiments à forte capacité, avec des fosses à lisier de grand volume, sur caillebotis pour les porcheries. Ceci va avec une grande permissivité de ce type d'élevage, qu'on voit « passer » en CDPENAF et en CODERST très facilement...(avec des panneaux photovoltaïques sur le toit).. Nous n'avons pas facilement l'information ensuite de ce que deviennent ces ICPE, probablement sous le simple régime de la déclaration, mais nous devons dénoncer qu'il existe une grande opacité sur cela. Sans compter les conséquences délétères de toutes ces constructions : une artificialisation définitive des sols, une insécurité pour l'agriculteur qui s'endette, des installations abandonnées en l'état

- **Les mesures M3 et M4** essentiellement nationales définissent le **cadre de la gestion globale de la fertilisation dans l'exploitation** (plan de fumure, cahier enregistrement des pratiques). Deux démarches laborieuses nécessitant pour l'exploitant une aide, qu'il faut absolument **développer avec pédagogie en la reliant aux pratiques agricoles et aux économies possibles.**
- **La mesure M5** du PAN définit la **quantité d'azote maximum à épandre** en fonction de la SAU (Surface Agricole Utile) ce qui peut permettre des ajustements sur certaines parcelles d'une exploitation...
- **La mesure M6** du PAN définit la **distance à respecter** dans l'application des fertilisants en fonction de leur nature par rapport aux cours d'eau classés BCAE (I et II = 35 m et III ou chimiques = 5 m, zones dites non traitées ou ZNT, alignées sur celles des pesticides) et les **précautions** en fonction de l'état du sol (gelé, enneigé, détrempe..contrôles difficiles à

faire !!!). Nous rappelons que la qualification des cours d'eau dits BCAE a conduit à la disparition de ZNT au bord de fossés connectés aux nappes ou d'anastomoses de ruisseaux etc..

- **La mesure 7** est très importante car **très liée aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**. En effet **l'implantation d'intercultures** permet de maintenir les **sols couverts toute l'année et donc plus vivants** et en même temps de favoriser semis et gestion des adventices. Elles ont un rôle d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Le fait de parler de cultures à vocation de « pièges à nitrates » (CIPAN) est pour nous très réducteur. Et pas très stimulant pour un agriculteur. Ainsi, au cours du temps, entre automne et printemps les légumineuses peuvent très bien jouer le rôle de PAN puis de fertilisant pour la culture suivante etc...
Les **dates d'implantation** sont établies de façon assez rigide dans les PAR (ex : région AuRA, très grande!!) d'où l'obligation de **dérogations systématiques** attribuées en CODERST (manque d'eau en fin d'été, mais les pluies finissent par arriver très rapidement) alors qu'une **obligation encourageante avec des déplacements de date en souplesse serait plus constructive**.
- **La mesure 8** concerne les **couvertures végétales en bordure de cours** ou sections de cours d'eau (herbe ou arbres) qui jouent le rôle de ZNT (cf ci dessus)

Nous souhaitons qu'une réflexion soit menée sur toutes ces mesures au niveau du PAN : nuances sur les types de fertilisants, conditionnant des frais et risques environnementaux importants, généralisation des intercultures, retour sur les définitions des ZNT -qui sous l'angle nitrates- sont critiquables, et tout ceci en vue d'une déclinaison régionale adaptée (prochain PAR 2022).....Il est clair que tous ces aspects rejoignent la politique agricole et qu'il doit y avoir harmonisation des directives nitrates avec politique et pratiques agricoles.

Nous devons revenir sur des problèmes de fond :

- Le classement en « **zones vulnérables** » est déconnecté des PAN et PAR. Les zones vulnérables sont en théorie contrôlées et suivies (conditionnalités PAC), alors que les non vulnérables ne le sont quasiment pas. En plus ce classement basé sur des dosages dans l'eau datant de campagnes 2 ans avant est à revoir, **il y a mieux**.
Ne ferait on pas des économies en décrétant que toutes les terres agricoles sont vulnérables (comme d'autres pays, Allemagne, Irlande..) et n'aurait-on pas ainsi une meilleure acceptation ? **Imposer ce zonage est contre productif, par rapport à l'objectif**. Il est clair qu'une pratique agricole respectueuse sera la meilleure façon de réguler les nitrates. **On raisonne à l'envers**.
Par ailleurs, si tout était en zone vulnérable, **les conditionnalités PAC** seraient applicables et permettraient un meilleur suivi, sur **toutes les mesures**. Des indicateurs basés sur les pratiques agricoles au sein des exploitations (obtenues à partir des données disponibles issues des mesures 3 et 4) et sur des mesures de reliquats azotés en début d'hiver -déjà couramment effectuées- dans des parcelles des exploitations seraient très intéressants.
- La **pollution de l'air** par des dérivés de l'azote « agricole » commence seulement à être envisagée (épandage avec volatilisation de NH₃ et émissions de particules, émission d'oxydes d'azote lors de la dénitrification des sols dégradés), ceci doit s'amplifier.
- Le phénomène d'**eutrophisation** est de plus en plus répandu, les **cyanobactéries** s'épanouissent dans nos plans d'eau mais on parle ici de **zones sensibles**, et non vulnérables, une confusion de plus.